

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Mai 1880

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU
RUE DAMIETTE, 2, ET 4

1880

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

—
SIÈGE SOCIAL
—

Administrateurs :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,
ED. JOUBERT, *Vice-Président*,
H. BAMBERGER,
C^{te} A. DE CAMONDO,
E. DUCLERC,
E. GOUIN,
E. HENTSCH,
J. STERN.

Censeurs :

MM. F. THOMAS,
CH. BERTHIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1880

MM. E. LEVIEZ,
H. SINGER.

Directeur :

M. CH. SAUTTER.

Sous-Directeur :

M. J. H. THORS.

Chef du Contrôle :
M. E. CHEVRANT.

Fondé de Pouvoirs :
M. R. G. LEVY.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

—
CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS
—

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Mai 1880

—
Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée générale.
Comptes de l'Exercice 1879.
—

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU-PÉROU

RUE DAMIETTE, 2, ET 4

—
1880

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT
PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Mai 1880

MESSIEURS,

Nous venons, conformément à l'article 24 de nos Statuts, vous soumettre les comptes de notre Société pour l'année 1879 et vous faire connaître les principales opérations dont nous nous sommes occupés pendant cet exercice.

Le Gouvernement autrichien nous a appelés à concourir, de

concert avec les mêmes alliés que dans les années précédentes, à l'adjudication de ses emprunts, et nous avons réussi à nous les assurer. Ces opérations ont été réalisées avec succès pendant le cours du premier semestre. Le Gouvernement, a pu apprécier de nouveau l'utilité du marché de Paris pour les fonds autrichiens, et il suffit de rapprocher le cours de 76 coté pour la rente or, au mois de Mars dernier, du cours de 63 coté en Mars 1877, pour se rendre compte du chemin parcouru en trois ans.

Notre Établissement a conclu, avec la Banque Hypothécaire de Suède, un contrat pour l'achat ferme, avec divers droits d'option, d'obligations de 500 francs, rapportant 4 % et remboursables au pair en 50 ans. L'excellente situation qu'occupe dans les Pays Scandinaves la Banque Hypothécaire de Suède, les règles sévères qui président à ses opérations et qui ont pour elles la sanction du temps, le patronage et le contrôle effectif de l'État nous ont décidé à offrir cette valeur au public. L'émission a été faite dans les derniers jours du mois d'Octobre. Nous avons eu à nous féliciter du bon classement de ces titres ; ils ont eu, dès que la nature des opérations de la Banque Hypothécaire a pu être suffisamment connue, leur place marquée dans les portefeuilles des capitalistes qui recherchent moins un revenu élevé que la sécurité pour le capital. L'opération, par le fait des options, se continue dans des conditions satisfaisantes.

L'année 1879 a vu s'opérer de nombreuses créations ou transformations de Sociétés. Nous avons participé, mais avec une grande réserve, à quelques-unes de ces affaires. La seule opération à laquelle nous ayons pris une part importante est la constitution de la Banque Hypothécaire de France, société fondée au capital de 100 millions, avec le concours de presque tous les premiers Établissements de crédit français, dans le but de faire les prêts sur immeubles et aux communes. La propriété immobilière en France n'avait pas encore

été appelée à profiter de la diminution du taux d'intérêt de l'argent, alors que les facilités de crédit données par les nombreux Établissements financiers créés dans les vingt dernières années, avaient eu une influence considérable sur le cours des valeurs mobilières. Nous avons donc pensé que la constitution d'une seconde Société de prêts fonciers répondrait à un véritable besoin. L'amélioration survenue depuis quelques mois dans les conditions des prêts hypothécaires montre l'étendue du service rendu par la nouvelle institution à la propriété en France.

La réunion des intérêts dans la fondation de la Banque Hypothécaire a établi, entre les sept établissements fondateurs, des liens plus étroits que nous constatons avec plaisir et qui peuvent, dans une circonstance donnée, permettre d'entreprendre et de mener à bonne fin les plus importantes opérations.

Nous avons réservé au nouvel exercice tous les bénéfices qui découleront de notre participation à la constitution de la Banque Hypothécaire de France et de la réalisation des obligations suédoises.

Le nombre toujours croissant des coupons payés à nos guichets et le transfert à notre Établissement de tous les services du Crédit Foncier d'Autriche, en France, nous ont fait reconnaître la nécessité de modifier notre installation et d'affecter un local plus vaste à nos caisses d'argent et de titres. Nous nous sommes en conséquence décidés à faire construire dans notre hôtel, sur la rue Louis-le-Grand, des bâtiments analogues à ceux que nous possédons sur la rue d'Antin, en ménageant au milieu une grande cour couverte pour les caisses et pour le public.

L'activité dans nos trois succursales n'a pas été moindre qu'au siège social. Plusieurs opérations importantes ont été entreprises et réalisées dans des conditions favorables. Nous nous bornerons à

signaler, à Bruxelles, les obligations du Nord de la Belgique, les Tramways d'Elberfeld et de Turin, les Bons de la Ville de Bruxelles, les emprunts de Bruxelles et de Liège. A Genève, nous avons pris part à l'émission des actions et des obligations de la Banque des chemins de fer Suisses ainsi qu'à la conversion de l'emprunt du canton de Vaud. Enfin, à Amsterdam, notre Établissement a liquidé, l'intérêt qu'il avait dû conserver, depuis quelques années, dans un chemin de fer aux Etats-Unis, et il a réalisé avec profit la part importante qu'il avait prise dans l'émission de l'emprunt hollandais 4 %.

Les bénéfices nets des trois succursales, qui avaient été de fr. 254,000 en 1878, se sont élevés l'année dernière à fr. 1,106,000, ou, plus exactement, à fr. 1,506,000, si l'on tient compte des intérêts à 5 %, prélevés au profit du Siège social sur le capital de 8 millions, affecté spécialement à leurs opérations. Ces chiffres établissent suffisamment que l'activité signalée dans les opérations de nos succursales a été fructueuse.

Nous ne pouvons que renouveler ici l'expression de notre satisfaction pour le concours actif et dévoué que donnent à notre Établissement les Directeurs de nos trois succursales. La mort nous a enlevé un excellent collaborateur dans la personne de M. P. Honegger, premier fondé de pouvoirs à Genève. Nous l'avons remplacé par M. A. Roch, qui conservera, nous en sommes assurés, les traditions de son prédécesseur.

Les membres des Comités consultatifs, dont vous trouverez les noms sur le tableau annexé à ce Rapport, ont droit, de leur côté, à nos remerciements pour leur utile coopération.

Avant de passer à l'examen du Bilan et du compte de Profits et Pertes, nous avons à vous entretenir de la question soulevée, dans

notre dernière Assemblée générale, par la succession de notre regretté collègue, M. Schnapper, et à vous soumettre la solution qu'elle nous paraît comporter en principe et en fait.

Il s'agit, comme vous vous le rappelez sans doute, de la demande faite par cette succession à l'effet d'obtenir le remboursement de la part qui revenait à M. Schnapper sur les bénéfices portés au Fonds de Prévoyance antérieurement à son décès.

Nous allons vous exposer les motifs pour lesquels cette demande nous paraît devoir être accueillie.

Aux termes de nos Statuts, article 46, il est prélevé sur les bénéfices :

1° 5 % pour constituer la réserve légale ;

2° La somme nécessaire pour servir 5 % aux Actionnaires sur le montant de leurs versements.

Le surplus des bénéfices est attribué dans la proportion de 10 % aux Administrateurs et de 90 % aux Actionnaires à titre de dividende.

Lorsqu'une partie des bénéfices est mise au Fonds de Prévoyance, le prélèvement porte aussi bien sur les 10 % des Administrateurs que sur les 90 % des Actionnaires ; mais les droits des Administrateurs sur leur part de bénéfices mise en réserve n'en subsiste pas moins, et ces droits sont rappelés et confirmés par la formule même de la résolution que vous votez, chaque fois qu'une somme est prélevée au profit du Fonds de Prévoyance.

Cette manière de procéder établit un lien de plus entre les Actionnaires et les Administrateurs ; elle crée entre eux une solidarité plus

étroite : c'est le passé qui vient donner un nouveau gage matériel à l'avenir. La somme mise de la sorte en réserve sur les bénéfices revenant aux Administrateurs peut être assimilée au dépôt d'Actions inaliénables fait aux termes de l'article 19 des Statuts. Mais ce dépôt prend fin lorsque l'Administrateur cesse ses fonctions pour quelque cause que ce soit, et on ne concevrait pas qu'il en fût autrement pour sa part de bénéfices réservés. Ne profitant plus des prélèvements ultérieurement opérés en faveur du Fonds de Prévoyance, n'ayant plus aucune possibilité de bénéfices nouveaux, est-il juste, est-il logique qu'il continue à courir les chances fâcheuses qui pourraient résulter de faits sur lesquels il n'a plus d'action? Peut-on tenir son droit, un droit formellement stipulé, en suspens pendant un temps illimité? Car c'est bien un temps illimité, comparativement à la durée de la gestion même la plus prolongée, que la période de quatre-vingt-dix-neuf ans affectée à l'existence d'une Société. Nous ne le pensons pas, et nous estimons que résoudre négativement la question qui s'est posée pour la première fois à l'occasion de la mort de M. Schnapper, serait tirer d'un principe salubre en lui-même une conséquence absolument forcée, peut-être dangereuse au point de vue des vrais intérêts de la Société, contraire au droit, à l'équité et à la raison.

Nous vous proposons donc de faire à la succession de M. Schnapper la restitution demandée par elle et de décider en principe qu'à la cessation des fonctions d'un Administrateur et après le quitus donné à sa gestion par l'Assemblée générale, il soit tenu compte, à lui ou à ses ayants droit, de la part de bénéfices pour laquelle il a contribué à la formation du Fonds de Prévoyance, de même qu'il reprend la disposition des Actions déposées dans la Caisse sociale.

Pour les Administrateurs en exercice, la situation établie depuis

la fondation de notre Société sera maintenue, sous la réserve d'une modification de pure forme qui aura uniquement pour but de faire ressortir plus nettement les droits respectifs des Actionnaires et des Administrateurs.

Cette modification consiste dans la division du Fonds de Prévoyance en deux articles afférents, l'un à la part de bénéfices qui appartient exclusivement aux Actionnaires, l'autre à la part de bénéfices réservée aux Administrateurs. Le Fonds de Prévoyance, comprenant les deux articles et conservant ainsi la même somme totale à son crédit, sera toujours destiné à faire face aux mêmes éventualités, et la double mention aura l'avantage d'indiquer clairement la situation. L'actionnaire qui jusqu'ici examinait le bilan de la Société sans se reporter à tous les rapports précédents pouvait croire, en effet, que la totalité du Fonds de Prévoyance appartenait à la Société et être amené ainsi à en tirer une conclusion inexacte sur la part revenant à chaque Action dans les réserves.

Le Bilan général de la Société, arrêté au 31 Décembre 1879, présente un chiffre total de fr. 176,000,000. C'est une augmentation de 32 millions sur le chiffre de l'année précédente, et cette augmentation porte pour 20 millions sur les opérations du Siège social et pour 12 millions sur les opérations des Succursales.

Il nous paraît inutile de passer en revue les divers chapitres du Bilan à l'Actif et au Passif. Les explications si précises, contenues dans le Rapport de MM. les Commissaires, nous dispensent de tout commentaire.

Nous arrivons donc à l'examen du compte de Profits et Pertes, qui donne un bénéfice brut de Fr. 15,776,448 26
Ce chiffre n'était que de 8,451,130 93
pour l'Exercice 1878.

Au débit du compte de Profits et Pertes, nous constatons tout d'abord une diminution de près de fr. 15,000 dans le montant des *impositions et contributions* : la différence provient de l'impôt sur la patente qui, par suite de la réduction du capital social, ne porte plus que sur 62 1/2 millions au lieu de 125 millions.

Le deuxième paragraphe, — *Frais généraux* proprement dits, — présente une diminution de fr. 63,000 ; l'extension de nos services et l'agrandissement de nos bureaux ne nous permettent pas d'espérer que cette réduction puisse se reproduire dans le nouvel exercice.

La *Caisse de Retraites et de Prévoyance* en faveur de nos employés à Paris a reçu pour l'année une dotation de 25,000 francs.

L'augmentation dans *l'allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris* est la conséquence normale des résultats favorables de l'Exercice.

Si nous passons au crédit du compte de Profits et Pertes, nous constatons sur l'année précédente des différences assez importantes. Un seul chapitre est en diminution : c'est le compte *Commissions*, et la réduction s'explique par le fait que l'Exercice 1879 n'a bénéficié d'aucune affaire d'émission.

Le compte *Intérêts et Bénéfice du Portefeuille et des Changes* donne un résultat à peu près identique à celui de l'année précédente. Le bénéfice sur les *Reports* s'est accru de près de fr. 600,000 : les sommes employées en prêts à la Bourse ont été en 1879 plus importantes qu'en 1878 et le loyer obtenu pour l'argent a été plus élevé.

Le chapitre *Fonds publics, actions et obligations* présente un bénéfice de fr. 9,991,000, au lieu de fr. 3,582,000, résultat obtenu en 1878. Ce bénéfice est principalement dû à la hausse générale qui s'est produite pendant l'Exercice, hausse dont nous avons profité

pour réaliser, car les trois quarts environ de nos bénéfices sur valeurs sont dues à des plus-values obtenues sur des titres vendus. Nous devons mentionner spécialement la réalisation, effectuée pendant le cours de l'année dernière et en suivant les demandes du public, de la plus grande partie des actions de notre Société acquises comme emploi temporaire d'une partie du Fonds de Prévoyance. Nous vous avons rendu compte de cette opération dans les rapports soumis à votre approbation les 29 Mai 1876 et 11 Mai 1878. Il ne nous restait plus au 31 Décembre dernier que 725 actions vendues depuis cette époque.

Après paiement des diverses charges annuelles, le produit net de l'Exercice s'élève à fr. 14,729,617.59. Sur cette somme, nous avons, aux termes de la loi, prélevé 5 %, soit fr. 736,500 pour la Réserve légale, et nous avons porté au Fonds de Prévoyance une somme de fr. 2,000,000 en séparant, conformément à ce qui a été dit plus haut, les neuf dixièmes appartenant aux Actionnaires, et le dixième revenant aux Administrateurs.

La Réserve légale atteint aujourd'hui . . .	Fr. 3,479,840 »
et si vous voulez bien approuver nos propositions, le Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires s'élèvera à	9,000,000 »
et le fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs représentera (1)	1,000,000 »

L'ensemble des réserves constituées dans les huit premières années de l'existence de notre Société sera donc de Fr. 13,479,840 »

(1) Le Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs sera réduit de fr. 159,910.20 par les restitutions à faire en vertu de la décision de l'Assemblée générale.

Le solde des bénéfices disponibles est de fr. 11,594,290.79.

En nous inspirant des idées de prévoyance auxquelles vous avez donné votre adhésion depuis la fondation de notre Société, notamment lorsque nous vous avons présenté les comptes de l'Exercice 1872, dont les bénéfices ont été presque aussi élevés que ceux de l'année dernière, nous vous proposons de fixer le dividende de 1879 à 60 francs et de reporter à nouveau une somme de fr. 4,094,290.79 au crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1880.

Le report à l'exercice suivant est en réalité une réserve supplémentaire constituée sous la forme la plus disponible. Vous estimerez avec nous qu'il est sage et prudent de profiter des heureux résultats d'un exercice exceptionnel pour augmenter, exceptionnellement aussi, les ressources destinées à prévenir des écarts trop grands dans le chiffre, nécessairement variable, de vos dividendes annuels.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans exprimer ici nos remerciements au Directeur et à tout le personnel de notre Société. Les nombreuses obligations auxquelles ils ont dû faire face au cours de cette laborieuse et féconde année nous ont permis de constater, mieux encore que dans les années précédentes, leur activité et leur dévouement.

Le sort a désigné, cette année, comme Administrateurs sortants :

M. Eugène GOUIN et M. Edouard HENTSCH.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Vous avez également à pourvoir à la nomination d'un Censeur, en remplacement de

M. F. THOMAS,

Censeur sortant rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Le Bilan général et le compte de Profits et Pertes ont été mis à la disposition de vos Commissaires à l'époque voulue par la loi, et des communications étendues données par la Direction, avec une lucidité et une précision auxquelles nous devons rendre hommage, nous ont permis non seulement d'en pénétrer les éléments et les détails, mais aussi d'apprécier la marche active et prudente imprimée aux opérations de la Banque.

ACTIF

Supérieur de fr. 32,000,000 au chiffre de l'année précédente, le total de l'Actif s'élève à fr. 176,059,879.52, ou plutôt à fr. 156,004,980.96, si l'on élimine, avec les Comptes divers et les Comptes d'ordre, les Comptes fixes et les Comptes courants des succursales qui figurent à l'Actif et au Passif et qui ne sont en réalité que des comptes intérieurs destinés à retracer le mouvement des relations entre le siège social et les succursales.

Ce total de fr. 156,004,980.96 se subdivise entre 14 Comptes que l'on peut ranger dans trois catégories.

La première comprend les deniers et les créances immédiatement réalisables et qui, aujourd'hui toutes recouvrées, équivalent par suite, au point de vue de la vérification des comptes, à l'argent comptant. Ce sont :

Les <i>Espèces en Caisse et à la Banque</i> . . .	fr. 13,567,461.67
Le <i>Portefeuille</i>	5,851,358.14
Les <i>Reports</i>	60,563,726.30
Les <i>Coupons à encaisser</i>	160,910.12
Les <i>Fonds disponibles dans les Banques</i> à l' <i>Étranger</i>	fr. 2,588,596.50
TOTAL	Fr. 82,732,052.73

somme qui représente plus de 50 % de fr. 156,004,980.96, montant total de l'Actif.

Vous remarquerez, comme nous, l'importance de ces disponibilités, actuelles et immédiates, qui témoignent de la prudence et de la mesure avec lesquelles sont employées les ressources de la Banque et de la liberté d'action qu'elle avait su se réserver au milieu du plus vaste mouvement d'affaires.

La seconde catégorie se compose des Créances proprement dites, c'est-à-dire :

Des <i>Correspondants en France et à l'Étranger</i> fr.	21,300,987.43
Et des <i>Avances sur garanties</i>	11,547,364.50
TOTAL	Fr. 32,848,351.93

Des états détaillés nous ont mis à même de contrôler les éléments multiples de ces comptes, dont la sûreté a été, à nos yeux,

pleinement établie, soit par le crédit mérité de correspondants choisis avec scrupule, soit par des gages dont la valeur ne peut laisser aucun doute.

La troisième catégorie embrasse les valeurs ou les titres dont la Banque est propriétaire. Ce sont :

Les <i>Fonds d'État</i>	fr. 8,001,711.48
Les <i>Actions et Obligations</i>	21,552,993.58
Les <i>Participations diverses</i>	8,710,238.79
TOTAL	Fr. 38,264,943.85

Ici encore, nous avons constaté, dans les placements, un choix judicieux et une sage division de risques. Les règles d'évaluations qui ont été posées dès l'origine, et qui ont présidé à tous vos inventaires, ont été observées avec rigueur. Les participations ont été comptées pour le montant du capital déboursé, accru dans quelques cas seulement de l'intérêt à 5 %; et quant aux Fonds d'États, Actions et Obligations, le cours moyen du mois de Décembre, fixé comme base d'estimation, est demeuré un maximum rarement atteint et fort au-dessous duquel la sagesse de votre Conseil d'Administration a presque toujours tenu à maintenir ses évaluations, dans la double pensée de faire une large part à la prudence et de réserver à l'avenir des probabilités nouvelles de bénéfices.

Dans notre Rapport du 10 Avril 1878, nous vous avons fait savoir, que conformément à l'approbation que vous aviez vous-mêmes donnée à cette opération, la Banque avait, en 1875 et 1877, fait, en Actions de votre propre Société, un placement qui n'avait jamais dépassé les limites du Fonds de Prévoyance, et qui comprenait 13,750 Actions, figurant au compte de Divers pour un capital de fr. 6,875,000. Dans le courant de l'Exercice 1879, ces Actions ont

été, pour la plus grande partie, vendues à des cours qui n'ont cessé de s'élever, et le compte de Divers ne comprend plus, au 31 Décembre 1879, que 725 Actions de la Banque de Paris et des Pays Bas, lesquelles y figurent pour le pair de fr. 500.

Nous n'avons aucune observation à faire sur les comptes *Immeubles et Mobilier*, qui sont demeurés invariables.

PASSIF

Dans le Passif, les sommes dues aux tiers, représentées par les cinq Comptes : *Effets à payer*, — *Comptes courants des Syndicats*, — *Correspondants en France et à l'Étranger*, — *Liquidation au 31 Décembre 1879*, — *Comptes divers et Comptes d'ordre*, s'élèvent à fr. 76,001,763.55.

Elles sont ainsi supérieures de fr. 30,000,000 au chiffre du Bilan de l'année dernière, différence qui a pour cause les dépôts de fonds, conséquence de divers contrats d'emprunts, que la Banque a été tenue de conserver, pendant une période de temps déterminée pour le compte des Contractants.

Ces dépôts de fonds sont d'ailleurs, comme tous les autres comptes passifs de la Banque, soumis pour la quotité et l'époque des retraits à des conditions de délais et de préavis.

Comprises dans les comptes *Capital social*, — *Réserve légale*, — *Fonds de Prévoyance et Profits et Pertes*, les sommes qui appartiennent aux Actionnaires et qui ne sont qu'une dette de la Société envers elle-même, s'élèvent à fr. 87,972,957.59 et forment ainsi 54 % du Passif total.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le Compte de Profits et Pertes présente un crédit total de fr. 15,776,448 26.

Parmi les éléments qui le composent, vous remarquerez le *bénéfice des succursales*, qui a été de fr. 1,106,716.55, bien que les succursales, loin d'avoir usé en totalité de la somme fixe de fr. 8,000,000, mise à leur disposition, se trouvassent, au 31 Décembre, créancière d'une somme de fr. 4,085,158.38, versée en compte courant au siège social; vous remarquerez également le bénéfice sur *Fonds Publics, Actions et Obligations*, qui s'élève à fr. 9,991,925.67 et qui est le résultat non seulement des estimations prudentes dont nous vous avons entretenus, mais encore, pour plus des deux tiers, de ventes complètement réalisées.

Justifié par une appréciation exacte de l'Actif et par l'énoncé complet du Passif, le compte de Profits et Pertes peut vous inspirer une pleine confiance, et il donne une confirmation éclatante à toutes les observations que, dans le cours de notre examen, nous avons eu occasion de vous présenter sur l'excellente situation de la Banque.

Vous aurez à vous prononcer sur la répartition que votre Conseil d'administration vous propose de faire du solde du compte de Profits et Pertes, sur lequel

Fr. 736,500. » seraient attribués à la Réserve légale;
2,000,000. » au Fonds de Prévoyance;
7,500,000. » consacrés au dividende,

et 4,094,290.79 reportés à l'Exercice suivant, report qui n'est qu'une autre forme plus disponible du Fonds de Prévoyance.

Il nous suffira de dire que dans ces propositions, auxquelles nous nous unissons, votre Conseil nous paraît s'être inspiré, comme dans la gestion de la Banque, du soin de vos intérêts permanents et durables ainsi que de l'avenir de la grande institution que vous avez fondée.

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 28 Avril 1880.

Les Commissaires,

H. SINGER.

E. LEVIEZ.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 MAI 1880

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées.

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1879, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, ainsi que les propositions relatives au Fonds de Prévoyance et aux restitutions à faire aux Administrateurs à la cessation de leurs fonctions;

Décide de prélever sur les bénéfices, en vertu de l'article 47 des Statuts, une somme de Fr. 2,000,000, dont 90 % seront portés au crédit du compte *Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires* et 10 % au crédit du compte *Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice*;

Et fixe à 60 francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1879.

Un acompte de fr. 20 sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit 40 francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. Eugène GOUIN, }
et M. Édouard HENTSCH, } Administrateurs.

Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. F. THOMAS, Censeur.

Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,
et M. H. SINGER,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1880.

COMPTES

De l'Exercice 1879

BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1879.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCESSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	12.675.162 40	892.299 27	13.567.461 67
Portefeuille.	{ Paris et Province	2.754.345 95	2.759.762 05
	{ Valeurs étrangères	1.195.446 25	3.091.596 09
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.844.113 10	744.483 40	2.588.596 50
Comptes fixes des succursales.	8.000.000 »	» »	12.085.158 38
Comptes courants —	» »	4.085.158 38	
Correspondants {	{ à l'étranger.	6.019.138 58	6.250.590 24
	{ en France	8.874.730 31	156.528 30
Reports	49.754.977 90	10.808.748 40	60.563.726 30
Coupons à encaisser.	69.169 28	91.740 84	160.910 12
Avances sur garanties	9.707.507 95	1.839.856 55	11.547.364 50
Fonds d'États.	2.876.767 86	5.124.943 62	8.001.711 48
Actions et Obligations	17.592.886 69	3.960.106 89	21.552.993 58
Participations diverses	8.497.460 40	212.778 39	8.710.238 79
Comptes divers et comptes d'ordre	1.412.392 24	6.557.347 94	7.969.740 18
Immeubles de la Société	1.500.000 »	599.221 »	2.099.221 »
Mobilier	50.000 »	10.411 45	60.411 45
	Fr. 132.824.098 91	43.235.780 61	176.059.879 52

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCESSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale	2.743.340 »	» »	2.743.340 »
Fonds de prévoyance.	8.000.000 »	» »	8.000.000 »
Effets à payer	1.772.975 55	634.418 91	2.407.394 46
Comptes fixes des succursales.	» »	8.000.000 »	12.085.158 38
Comptes courants —	4.085.158 38	» »	
Comptes courants des Syndicats.	7.007.035 65	» »	7.007.035 65
Correspondants {	{ à l'étranger.	7.659.123 93	32.205.955 27
	{ en France	16.411.313 37	849.920 85
Liquidation au 31 Décembre 1879.	6.809.921 10	» »	6.809.921 10
Comptes divers et comptes d'ordre.	2.212.329 89	438.769 03	2.651.098 92
Profits et pertes	13.622.901 04	1.106.716 55	14.729.617 59
	Fr. 132.824.098 91	43.235.780 61	176.059.879 52

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions	Fr. 411.865 44
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux	416.739 70
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	101.230 87
III	
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque	29.553 71
IV	
Dotation de la Caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris . . .	25.000 »
V	
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100 000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	5.040 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris	257.400 95
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	14.729.617 59
Fr. 15.776.448 26	

PERTES (Exercice 1879)

AVOIR

Commissions	Fr. 389.291 06
Intérêts et bénéfice du portefeuille et des changes	2.866.629 68
Reports	1.421.885 30
Fonds publics, Actions et Obligations	9.991.925 67
Bénéfice net des Succursales	1.106.716 55
Fr. 15.776.448 26	

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net.	14.729.617 59
Intérêts à 5 % sur le capital versé.	3.125.000 »
Réserve légale 5 %	736.500 »
Fonds de prévoyance appartenant aux Actionnaires.	1.800.000 »
Fonds de prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice	200.000 »
	8.868.117 59
Conseil d'administration : 10 % sur 4.861.111 10.	486.111 11
	8.382.006 48
Solde reporté de l'Exercice 1878.	87.284 31
	8.469.290 79
A répartir aux Actionnaires.	8.469.290 79
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés	3.125.000 »
	11.594.290 79
Dividende de soixante francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social.	7.500.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1880	4.094.290 79

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

— SUCCURSALES —

COMITÉS CONSULTATIFS

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

AMSTERDAM	{ MM. G. M. BOISSEVAIN. A. I. von HEMERT. M. H. S'JACOB. P. W. SCHOLTEN.	DIRECTEUR M. Van HALL. FONDÉ DE POUVOIRS. M. DIRQ FLEMMING.
BRUXELLES	{ MM. A. BENNERT. DUMERCY-HEIRMAN. Georges MONTÉFIORE-LÉVI. J. VAN DER STICHELEN.	DIRECTEURS { MM. Chev. R. de BAUER. CH. BALSER. FONDÉ DE POUVOIRS. E. BAUDOUIN.
GENÈVE	{ MM. A. CHENEVIÈRE. L. LULLIN. James ODIER.	FONDÉS DE POUVOIRS. { MM. A. ROCH. H. WAKKER.

